

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2020 (12 mois)				31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	20 475,80	18 768,04	1 707,76	0,39	3 148,96	0,85
Autres immobilisations corporelles	10 870,90	7 998,67	2 872,23	0,66	4 279,60	1,16
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	100,00		100,00	0,02	100,00	0,03
Autres titres immobilisés	7,00		7,00	0,00	7,00	0,00
Autres immobilisations financières	920,72		920,72	0,21	920,72	0,25
TOTAL (I)	32 374,42	26 766,71	5 607,71	1,29	8 456,28	2,28
STOCKS ET EN COURS:						
Marchandises	972,91		972,91	0,22	1 201,73	0,32
Créances usagers et comptes rattachés	26 802,32		26 802,32	6,16	8 488,68	2,29
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	738,45		738,45	0,17		
. Personnel	50,04		50,04	0,01		
. Autres	194 823,00		194 823,00	44,78	177 004,00	47,78
Disponibilités	205 092,33		205 092,33	47,14	174 982,27	47,24
Charges constatées d'avance	1 005,54		1 005,54	0,23	300,00	0,08
TOTAL (II)	429 484,59		429 484,59	98,71	361 976,68	97,72
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	461 859,01	26 766,71	435 092,30	100,00	370 432,96	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	48 819,72	11,22	48 819,72	13,18
Report à nouveau	150 876,01	34,68	142 210,68	38,39
Résultat de l'exercice	9 412,44	2,16	8 665,33	2,34
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
TOTAL (I)	209 108,17	48,06	199 695,73	53,91
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	7 559,00	1,74	7 559,00	2,04
TOTAL (II)	7 559,00	1,74	7 559,00	2,04
FONDS DEDIÉS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 550,00	0,36		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 355,62	6,98	34 282,16	9,25
Autres	184 166,51	42,33	125 979,07	34,01
Produits constatés d'avance	2 353,00	0,54	2 917,00	0,79
TOTAL (IV)	218 425,13	50,20	163 178,23	44,05
TOTAL PASSIF	435 092,30	100,00	370 432,96	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	75 790,98		75 790,98	35,58	77 093,26	34,99	-1 303	-1,68	
Production vendue de biens	41 096,05		41 096,05	19,29	23 361,69	10,60	17 735	75,92	
Prestations de services	96 108,95		96 108,95	45,12	119 845,88	54,40	-23 737	-19,80	
Montants nets produits d'expl.	212 995,98		212 995,98	100,00	220 300,83	100,00	-7 305	-3,31	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Subventions d'exploitation			458 247,85	215,14	387 113,52	175,72	71 134	18,38	
Cotisations			27 355,00	12,84	30 685,00	13,93	-3 330	-10,84	
Autres produits			108,95	0,05	76,48	0,03	32	42,11	
Reprise sur provisions, dépréciations			766,87	0,36			766	N/S	
Transfert de charges			308,88	0,14	100,00	0,05	208	208,00	
Sous-total des autres produits d'exploitation			486 787,55	228,54	417 975,00	189,73	68 812	16,46	
Total des produits d'exploitation (I)			699 783,53	328,54	638 275,83	289,73	61 508	9,64	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés			272,33	0,13	400,30	0,18	-128	-31,99	
Total des produits financiers (III)			272,33	0,13	400,30	0,18	-128	-31,99	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Total des produits exceptionnels (IV)									
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			700 055,86	328,67	638 676,13	289,91	61 379	9,61	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			700 055,86	328,67	638 676,13	289,91	61 379	9,61	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			75 597,30	35,49	75 129,97	34,10	468	0,62	
Variations stocks de marchandises			228,82	0,11	37,01	0,02	191	516,22	
Autres achats non stockés			59 147,19	27,77	46 772,39	21,23	12 375	26,46	
Services extérieurs			71 033,23	33,35	69 375,97	31,49	1 658	2,39	
Autres services extérieurs			49 068,77	23,04	56 797,75	25,78	-7 729	-13,60	
Impôts, taxes et versements assimilés			9 118,44	4,28	5 363,79	2,43	3 755	70,02	
Salaires et traitements			299 979,31	140,84	273 002,73	123,92	26 977	9,88	
Charges sociales			106 851,08	50,17	91 255,65	41,42	15 596	17,09	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			2 848,57	1,34	3 603,57	1,64	-755	-20,94	
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations					766,87	0,35	-766	-100,00	
Autres charges			1 491,24	0,70	72,24	0,03	1 419	N/S	
Total des charges d'exploitation (I)			675 363,95	317,08	622 177,94	282,42	53 186		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
CHARGES FINANCIERES:									
Intérêts et charges assimilées			271,47	0,13	512,90	0,23	-241	-47,06	
Total des charges financières (III)			271,47	0,13	512,90	0,23	-241	-47,06	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									

7, rue Biscornet
75012 Paris
Tél. : 01 43 40 02 32
E-mail : agro.revision@orange.fr

Bureau Sud-Ouest
2, avenue Daniel Brisebois
BP 82256 Auzeville Tolosane
31322 Castanet Tolosan Cedex
Tél. : 05 61 75 42 86
E-mail : agrorrevision.so@orange.fr

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**Association de Développement de l'Apiculture
en Occitanie**

**2, Allée Daniel Brisebois
BP 82256 Auzeville Tolosane
31 322 Castanet Tolosan Cedex**

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents n'étant pas établis à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observations sur la sincérité et la concordance des informations qu'ils devraient contenir.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

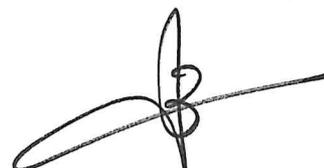
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait le 22 février 2021

Pour AGRO REVISION

Béatrice BRIOL
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 11/02/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	20 475,80	18 768,04	1 707,76	0,39	3 148,96	0,85
Autres immobilisations corporelles	10 870,90	7 998,67	2 872,23	0,66	4 279,60	1,16
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	100,00		100,00	0,02	100,00	0,03
Autres titres immobilisés	7,00		7,00	0,00	7,00	0,00
Autres immobilisations financières	920,72		920,72	0,21	920,72	0,25
TOTAL (I)	32 374,42	26 766,71	5 607,71	1,29	8 456,28	2,28
STOCKS ET EN COURS:						
Marchandises	972,91		972,91	0,22	1 201,73	0,32
Créances usagers et comptes rattachés	26 802,32		26 802,32	6,16	8 488,68	2,29
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	738,45		738,45	0,17		
. Personnel	50,04		50,04	0,01		
. Autres	194 823,00		194 823,00	44,78	177 004,00	47,78
Disponibilités	205 092,33		205 092,33	47,14	174 982,27	47,24
Charges constatées d'avance	1 005,54		1 005,54	0,23	300,00	0,08
TOTAL (II)	429 484,59		429 484,59	98,71	361 976,68	97,72
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	461 859,01	26 766,71	435 092,30	100,00	370 432,96	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	48 819,72	11,22	48 819,72	13,18
Report à nouveau	150 876,01	34,68	142 210,68	38,39
Résultat de l'exercice	9 412,44	2,16	8 665,33	2,34
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
TOTAL (I)	209 108,17	48,06	199 695,73	53,91
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	7 559,00	1,74	7 559,00	2,04
TOTAL (II)	7 559,00	1,74	7 559,00	2,04
FONDS DEDIÉS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 550,00	0,36		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 355,62	6,98	34 282,16	9,25
Autres	184 166,51	42,33	125 979,07	34,01
Produits constatés d'avance	2 353,00	0,54	2 917,00	0,79
TOTAL (IV)	218 425,13	50,20	163 178,23	44,05
TOTAL PASSIF	435 092,30	100,00	370 432,96	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	75 790,98		75 790,98	35,58	77 093,26	34,99	-1 303	-1,68	
Production vendue de biens	41 096,05		41 096,05	19,29	23 361,69	10,60	17 735	75,92	
Prestations de services	96 108,95		96 108,95	45,12	119 845,88	54,40	-23 737	-19,80	
Montants nets produits d'expl.	212 995,98		212 995,98	100,00	220 300,83	100,00	-7 305	-3,31	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Subventions d'exploitation			458 247,85	215,14	387 113,52	175,72	71 134	18,38	
Cotisations			27 355,00	12,84	30 685,00	13,93	-3 330	-10,84	
Autres produits			108,95	0,05	76,48	0,03	32	42,11	
Reprise sur provisions, dépréciations			766,87	0,36			766	NS	
Transfert de charges			308,88	0,14	100,00	0,05	208	208,00	
Sous-total des autres produits d'exploitation			486 787,55	228,54	417 975,00	189,73	68 812	16,46	
Total des produits d'exploitation (I)			699 783,53	328,54	638 275,83	289,73	61 508	9,64	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés			272,33	0,13	400,30	0,18	-128	-31,99	
Total des produits financiers (III)			272,33	0,13	400,30	0,18	-128	-31,99	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Total des produits exceptionnels (IV)									
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			700 055,86	328,67	638 676,13	289,91	61 379	9,61	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			700 055,86	328,67	638 676,13	289,91	61 379	9,61	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			75 597,30	35,49	75 129,97	34,10	468	0,62	
Variations stocks de marchandises			228,82	0,11	37,01	0,02	191	516,22	
Autres achats non stockés			59 147,19	27,77	46 772,39	21,23	12 375	26,46	
Services extérieurs			71 033,23	33,35	69 375,97	31,49	1 658	2,39	
Autres services extérieurs			49 068,77	23,04	56 797,75	25,78	-7 729	-13,60	
Impôts, taxes et versements assimilés			9 118,44	4,28	5 363,79	2,43	3 755	70,02	
Salaires et traitements			299 979,31	140,84	273 002,73	123,92	26 977	9,88	
Charges sociales			106 851,08	50,17	91 255,65	41,42	15 596	17,09	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			2 848,57	1,34	3 603,57	1,64	-755	-20,94	
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations					766,87	0,35	-766	-100,00	
Autres charges			1 491,24	0,70	72,24	0,03	1 419	NS	
Total des charges d'exploitation (II)			675 363,95	317,08	622 177,94	282,42	53 186		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
CHARGES FINANCIERES:									
Intérêts et charges assimilées			271,47	0,13	512,90	0,23	-241	-47,06	
Total des charges financières (III)			271,47	0,13	512,90	0,23	-241	-47,06	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 11/02/2021

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Sur opérations de gestion			1 255,96	0,57	-1 255	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)			1 255,96	0,57	-1 255	-100,00
Impôts sur les sociétés (VI)	15 008,00	7,05	6 064,00	2,75	8 944	147,49
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	690 643,42	324,25	630 010,80	285,98	60 633	9,62
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	9 412,44	4,42	8 665,33	3,93	747	8,62
TOTAL GENERAL	700 055,86	328,67	638 676,13	289,91	61 379	9,61

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Préambule

L'association ADA OCCITANIE a pour objet le développement de l'apiculture professionnelle.

Les activités de l'ADA OCCITANIE sont :

- l'accompagnement,
- L'expérimentation,
- La recherche et développement,
- La promotion du métier et la sensibilisation,
- La qualité de l'environnement.

ADA OCCITANIE est organisme de formation

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 435 092,30 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 9 412,44 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/02/2021 par les dirigeants.

1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

Les états financiers 2020 de l'association ont été préparés sur le principe de la continuité de l'activité. L'épidémie de Covid-19, considérée encore pour l'activité, comme un événement postérieur au 31 décembre 2020, ne donne pas lieu à modification du bilan et compte de résultat clos au 31 décembre 2020.

Eu égard à la gravité des conséquences de la crise sanitaire mais compte tenu des mesures que nous avons prises, nous n'avons pas d'incertitude profondes qui remettraient en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation sur le long terme.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 11/02/2021

- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	48 820				48 820
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	142 211	8 665			150 876
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	8 665				9 412
Dont générosité du public					
Situation nette	199 696	8 665			209 108
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	199 696	8 665			209 108
TOTAL dont générosité du public					

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 11/02/2021

- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	30 356	30 356		
Dettes fiscales & sociales	183 727	183 727		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	440	440		
Produits constatés d'avance	2 353	2 353		
TOTAL	216 875	216 875		

7, rue Biscornet
75012 Paris
Tél. : 01 43 40 02 32
E-mail : agro.revision@orange.fr

Bureau Sud-Ouest
2, avenue Daniel Brisebois
BP 82256 Auzeville Tolosane
31322 Castanet Tolosan Cedex
Tél. : 05 61 75 42 86
E-mail : agrorevision.so@orange.fr

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Réunion de l'organe délibérant relative à
l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

ADA OCCITANIE

**2, Allée Daniel Bresebois
BP 82256 Auzeville Tolosane
31 322 Castanet Tolosan Cedex**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait le 22 février 2021

Pour AGRO REVISION
Béatrice BRIOL
Commissaire aux Comptes

